

D'autres résolutions furent également adoptées sur maints objets, notamment les suivants: coopération au projet de radiotélégraphie au sein de l'empire, approbation d'une législation uniforme sur la limitation de la responsabilité des armateurs résultant des clauses du connaissance, invitation à la Commission des Recherches de faire des investigations sur la téléphonie sans fil, puis de faire rapport; on y vota ensuite la résolution suivante: "Dans les intérêts de la solidarité de l'empire britannique, il est désirable que les droits des Hindous à la citoyenneté soient reconnus". Enfin, on tomba d'accord sur la nécessité de réunir à Londres, en conférence, des délégués des bureaux des brevets d'invention des dominions, pour y élaborer un système de brevets qui produiraient leurs effets dans toutes les parties de l'empire.

A la fin de la Conférence on vota une adresse au roi, où se trouvent ces mots: "Durant nos délibérations, nous n'avons jamais perdu de vue que la Couronne est le plus essentiel des liens qui unissent entre eux nos peuples, fort éloignés les uns des autres, et nous sommes déterminés à n'apporter à notre statut, comme peuple ou comme gouvernement, aucun changement qui soit de nature à affaiblir notre commune allégeance à l'empire et à son souverain".

Conférence de Washington.—Une conférence sur la limitation des armements eut lieu à Washington, D.C., du 12 novembre 1921 au 6 février 1922, sous les auspices du gouvernement des États-Unis qui avait, le 11 août 1921, adressé des invitations à cet effet aux gouvernements de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie et du Japon. D'autres pays, nommément la Chine, la Belgique, la Hollande et le Portugal, avaient été convoqués pour participer à la discussion des questions relatives au Pacifique et à l'Extrême Orient, corollaires de la question principale; la Puissance du Canada y fut représentée par M. Robert L. Borden.

A l'ouverture de la Conférence, M. C. E. Hughes, Secrétaire d'Etat des États-Unis, fut élu président. Deux comités d'études furent nommés pour suggérer des méthodes de division du travail et de procédure. Sur leur rapport, qui fut adopté, on procéda à la constitution de deux commissions principales: (1) Commission de la limitation des armements, constituée par les plénipotentiaires des cinq grandes puissances: États-Unis, Grande-Bretagne, France, Italie et Japon; (2) Commission des questions du Pacifique et de l'Extrême Orient, constituée par les plénipotentiaires des neuf puissances participantes. Ces commissions chargèrent plusieurs sous-commissions de l'examen de certaines questions qui pourraient leur être dévolues. Antérieurement à la réunion de la conférence, le gouvernement des États-Unis avait préparé et soumis aux autres puissances une liste de questions susceptibles de constituer le programme; en fait, cette liste devint un ordre du jour officieux. Elle portait ce qui suit: *Limitation des armements*: (1) limitation des armements navals, (a) base de la limitation, (b) son étendue, (c) son accomplissement (2) contrôle des nouvelles armes de guerre; (3) limitation des armements terrestres. *Questions relatives au Pacifique et à l'Extrême Orient*: (1)